

COMITE SYNDICAL DU SIMOUV

Séance du 3 février 2022

Compte-rendu des décisions

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 3 février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 28 janvier 2022.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, Véronique DUPIRE, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK, Michaël ANIÉRE, Arnaud BAVAY (en visioconférence¹), Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Nicolas BOUCHEZ, Salvatore CASTIGLIONE (en visioconférence), Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE (en visioconférence), Laurent DEPAGNE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, Philippe GOLINVAL, Jean-Marcel GRANDAME, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude RÉGNIEZ, Régis ROUSSEL, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT (en visioconférence)
Madame Christelle GOSSET
Madame Véronique LEROY
Monsieur José DUBRULLE

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Jean-Marie TONDEUR donne pouvoir à Madame Annie AVÉ-DELATTRE

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Laurent DEPAGNE
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE
Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michaël ANIÉRE

¹ Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Dominique SAVARY
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Xavier JOUANIN

DELIBERATION N°D2022/02/01 PORTANT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de présenter un rapport d'orientation budgétaire à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la strate démographique du SIMOUV, ledit rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les documents d'information correspondants ont fait l'objet d'une présentation en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 et de ses annexes, tels que présentés en séance.

DELIBERATION N°D2022/02/02 PORTANT SUR L'ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE TRANSPORT AU COURS DE L'ANNEE 2021

Par délibération en date du 26 octobre 2020, le Comité Syndical a décidé d'approuver la création de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) et de désigner les membres de cette dernière comme suit :

- En qualité de représentants du SIMOUV :

Membres titulaires		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
CELLIER	Bruno	Valenciennes Métropole
DUFOUR-LEFORT	Régis	Valenciennes Métropole
RYCKELYNCK	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
LEBRUN-VANDERMOUTEN	Bernard	La Porte du Hainaut
COMYN	Jean-Paul	La Porte du Hainaut
Membres suppléants		
Nom	Prénom	Communauté d'agglomération représentée auprès du SIMOUV
ZINGRAFF	Raymond	Valenciennes Métropole
GIADZ	Thierry	Valenciennes Métropole
BERRIER	Jean-Roger	Valenciennes Métropole
BAVAY	Arnaud	La Porte du Hainaut
WARMOES	Eric	La Porte du Hainaut

- En qualité de représentants d'associations locales :
 - o 1 représentant de la Fédération Nationale des Usagers de Transports ;
 - o 1 représentant du Collectif Handicap & Accessibilité pour Tous ;
 - o 1 représentant de l'association Droit au Vélo ;
 - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Valenciennes ;
 - o 1 représentant de l'association Consommation du Logement et Cadre de Vie de Denain.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette Commission, présidée par Monsieur le Président du SIMOUV, a notamment pour rôle :

- d'examiner chaque année le rapport établi par le délégataire de service public, qui vise à retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation de service public et à permettre une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ;
- d'émettre un avis sur tout projet de délégation de service public.

Dans ce cadre, les dispositions susmentionnées prévoient également que : « *Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

Il ressort ainsi que la CCSPLT s'est réunie le 13 octobre 2021 afin d'examiner le rapport du délégataire du réseau, à savoir la société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT, pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative du Service Public Local de Transport au cours de l'année 2021.